



**Séance du Conseil général du 30 janvier 2023
à 20 heures à la salle polyvalente de la Fondation Gentit**

Présidence : M. Pierre-Yves Dubois, doyen du Conseil général

Secrétaire-Caissière : Mme Séverine Bippert

Prise du procès-verbal : Mme Marlyse Jobin, Assistante-secrétaire

Monsieur Pierre-Yves Dubois, Président : voilà, il est 20 heures, c'est reparti pour un nouveau tour quinquennal. En tant que doyen de l'assemblée, conformément à nos règles, j'ai le devoir d'ouvrir cette première séance de la législature 2023-2027. Je souhaite la bienvenue aux membres des deux Conseils, au personnel de l'Administration communale, aux représentants de la presse et au public. Monsieur le Maire, Madame, Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Chers collègues, nouvellement élus ou réélus, c'est la seconde fois que l'honneur de m'adresser à vous m'échoit dans ces circonstances. C'est un privilège dû seulement à mon âge, et non à un mérite particulier. Je m'en serais volontiers passé. Mais puisque c'est ainsi, je vais, comme en 2018, saisir cette opportunité pour vous faire part de quelques réflexions et souhaits personnels, sans devoir rendre des comptes à quiconque, avant de passer à l'ordre du jour proprement dit. Ne nous voilons pas la face, malgré la campagne du Canton pour les dernières élections communales « J'aime ma commune, je m'engage », il faut à nouveau constater que l'érosion du civisme, ici comme ailleurs, se poursuit, inéluctablement. Le 23 octobre dernier, c'est un petit peu moins de la moitié du corps électoral qui s'est déplacée aux urnes pour élire 21 Conseillers sur 31 candidats. Une fois de plus, je l'avais déjà relevé en 2018, les électrices et électeurs inscrits ne se sont pas pressés au portillon pour désigner leurs quelques rares courageuses et courageux concitoyens, prêts à s'engager, pour faire tourner le ménage rudisylvain. Quant à l'élection au Conseil communal, rebelote, faute de combattants, elle a été à nouveau tacite. Notre santé démocratique continue de péricliter... Hormis la Liste libre et Le Centre, aucun parti, dans notre Commune, n'a apporté la preuve qu'il était en bonne santé en étant capable d'être représenté avec force aux deux niveaux de nos institutions politiques. Autre faiblesse récurrente, le déséquilibre de la représentation hommes-femmes, dans nos deux Conseils. Bravo à nos concitoyennes qui se sont mises en liste. Les groupes, qui n'ont pas été suffisamment attractifs et capables de présenter des listes équilibrées sur ce plan, ont une belle marge de progression... Comment remédier à l'érosion de notre vitalité démocratique ? Pour ma part, il y a longtemps que mon opinion est faite... Il nous faut envisager une autre manière de fonctionner, à plus grande échelle et tendre à une fusion de communes pour être en mesure de faire face aux défis qui nous attendent. La dernière législature que nous venons de vivre, avec de nombreuses défections et carences, n'a pas apporté toutes les garanties quant au bon fonctionnement de notre capacité à l'autonomie. Nous allons procéder tout à l'heure aux nominations usuelles. Tout devrait encore une fois se passer convenablement, une séance de préparation interpartis de cette assemblée ayant été organisée. Mon souci n'est pas là. Nous arriverons à garnir toutes nos commissions, c'est sûr, sur le plan formel et administratif. Mes craintes concernent plutôt leur fonctionnement futur et leur degré d'efficacité. Vont-elles œuvrer avec toute la vigueur requise ? Comme force dynamique de propositions, ou plutôt au petit trot pour ne pas dire apathique ? En réunissant juste le quorum ? Une fois ou deux par année ? Mesdames, Messieurs, et surtout vous, les grands défenseurs de l'autonomie et de l'indépendance communale, le moment de faire vos preuves est arrivé, non seulement en vous portant en liste, mais aussi en prenant la responsabilité d'honorer vos engagements en participant

régulièrement aux séances des commissions dans lesquelles vous aurez été désignés. Ces propos vous paraîtront peut-être pessimistes. J'aimerais tellement me tromper... Ne croyez pas que je suis tombé dans la déprime, ce n'est pas le genre de la maison. Je me dois, tout de même, de relever un fait réjouissant et positif à mes yeux : le grand brassage et le rajeunissement des effectifs de nos deux Conseils. Passablement de nouvelles têtes, toutes animées du désir de servir au mieux la communauté, sans préjugé, et j'en suis convaincu, de manière plus dynamique que l'ancienne assemblée. Bref, l'heure est venue de retrousser nos manches, toutes et tous ensemble et de tenter de faire au mieux. Donc, bravo et merci, Mesdames, Messieurs, pour votre élection et vos activités futures au service de la collectivité. Merci également aux viennent ensuite, qui restez à disposition de vos groupes politiques. Merci à toutes et tous, membres de nos deux Conseils de votre engagement pour les cinq prochaines années. Nous avons des responsabilités, alors soyons à la hauteur. Les deux Conseils, communal et général, conscients de leur rôle respectif, se doivent de collaborer dans un climat de confiance. Nous devons cela à nos concitoyennes et concitoyens. Et puisqu'il y a eu un grand renouvellement dans nos deux Conseils, je me permets de terminer en reprenant la conclusion de mes propos de 2018, en pareilles circonstances. Certains d'entre nous sont des habitants de très longue date de la Commune des Bois, d'autres sont venus y habiter plus récemment. Toutes, tous, nous avons pour but de faire en sorte que la vie du village continue d'y être agréable pour chacun. Cependant, soyons conscients que nous ne sommes pas que des Rudisylvains mais aussi des Franc-Montagnards, résidents d'un fabuleux territoire et que notre destin ne se joue pas seulement aux Bois mais aussi avec nos voisins des communes du Haut-Plateau. Il nous faut réfléchir à ce qui va se passer ; nous devons impérativement renforcer nos collaborations intercommunales et élargir notre vision de l'avenir. Veillons à maintenir une politique qui place le citoyen au premier rang, appliquons le développement durable, respectons notre environnement, oeuvrons ensemble pour maintenir une bonne cohésion sociale, pour conserver une bonne qualité de desserte des transports publics et assurer le bon fonctionnement de nos institutions scolaires et parascolaires. Les problématiques locales et régionales sont dignes d'intérêt. Elles nous permettent, modestement certes, de mettre nos idées en actions. Elles nous obligent à l'écoute d'autrui, à l'échange. Les opinions différentes sont légitimes, celles qui sont énoncées de manière positive et constructive ont plus de chance de faire avancer les idées et les projets. Mesdames, Messieurs, Chères et Chers collègues, nouvellement élu(e)s ou réélu(e)s, je vous souhaite à toutes et tous, bon vent pour cette nouvelle législature 2023-2027.

La séance de ce soir a été convoquée :

- Par publication dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura no 46 du 22 décembre 2022
- Par convocation à domicile
- Par affichage public

Monsieur Pierre-Yves Dubois, Président : je rappelle à l'intention des nouveaux élus, que lorsqu'ils ont une question orale à poser, il faut la déposer au début de la séance, sur la petite table à l'entrée. Si vous en avez une ce soir, vous pouvez encore la déposer. Vous avez reçu l'ordre du jour, je m'abstiens de le lire.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Elections
 - a) du Président du Conseil général
 - b) du Vice-président du Conseil général
 - c) du second Vice-président du Conseil général
 - d) de deux scrutateurs
3. Elections des commissions permanentes :
 - a) Commission financière (5 membres)
 - b) Commission d'estimation (3 membres)
 - c) Commission de l'école primaire (7 membres)
 - d) Commission structure d'accueil de la petite enfance (5 membres)
 - e) Commission des services communaux (7 membres)
 - f) Commission du cimetière (3 membres)
 - g) Commission de promotion économique (5 membres)
 - h) Commission énergie et environnement (5 membres)
 - i) Commission d'urbanisme (5 membres)
4. Nominations :
 - a) Délégués à la Communauté scolaire Les Bois – Le Noirmont
 - b) Membres de la Commission de gestion de la communauté scolaire Les Bois – Le Noirmont
 - c) Délégués au Syndicat des écoles secondaires des Franches-Montagnes
5. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 12 décembre 2022
6. Communications
7. Questions orales

Conformément à l'art. 18 du Règlement du Conseil général, Monsieur Pierre-Yves Dubois procède à l'appel nominatif des Conseillers généraux. 20 Conseillers généraux sont présents à la séance de ce soir qui est donc déclarée ouverte et valable.

Monsieur Stéphane Gattoni est excusé.

Tous les membres du Conseil communal sont présents.

2. Elections
 - a) du Président du Conseil général
 - b) du Vice-président du Conseil général
 - c) du second Vice-président du Conseil général
 - d) de deux scrutateurs

a) Election du Président du Conseil général

Monsieur Jean-Maurice Jobin : le groupe Liste libre propose la candidature de Monsieur Urs Moser.

Il n'y a pas d'autre proposition.

Monsieur Urs Moser est élu Président par acclamation.

Monsieur Pierre-Yves Dubois : Urs, je te cède ma place. Je t'adresse toutes mes félicitations et je sais que le Conseil sera bien conduit sous ta Présidence.

Monsieur le Président, Urs Moser : je vous remercie pour votre confiance. Je ne vais évidemment pas faire un discours d'investiture comme celui de Monsieur Pierre-Yves Dubois, mais je me permets quand même de vous faire part de quelques réflexions. En premier lieu, ma façon de comprendre, concevoir ou interpréter cette fonction. En premier lieu, ça sera la tâche de piloter les séances dans le respect des règles prévues par le Règlement du Conseil général et évidemment aussi des règles non écrites de communication. Mon idée c'est de permettre, favoriser le débat d'idées, mais aussi de favoriser et provoquer les décisions, puisque les débats sans décision ne seront pas très fructueux. Pour finir, toujours dans l'esprit d'interprétation du rôle, une sorte d'arbitrage, mais pas pour dire qui a raison, qui a tort, mais en fait un peu comme l'arbitre de football qui, de temps en temps, doit intervenir notamment pour gérer le temps et pour un petit rappel à l'ordre s'il y a lieu de le faire. Ce que j'amène dans mes bagages : tout d'abord, un certain respect pour cette fonction, la volonté de faire avancer les dossiers, les projets, pour le bien de la collectivité et plein d'autres choses que je ne vais pas développer ou étaler ici et que vous allez peut-être découvrir au fil des mois jusqu'à la fin de l'année, mais aussi une disponibilité pour des questions sur le fonctionnement du Conseil général. Là, je m'adresse principalement aux nouveaux élus qui n'ont peut-être pas encore perçu tous les mystères du fonctionnement de la Commune et surtout du Conseil général. Sans aller trop loin, ça serait peut-être bien que vous consultiez le Règlement du Conseil général qui est disponible sur le site internet de la Commune. C'est une petite recommandation. On va s'en sortir, mais il faut que chacun puisse un peu se mettre dans le bain. On n'aura pas le temps, et ce n'est pas prévu ce soir, de vous introduire dans toutes les subtilités de ce Conseil général, mais, comme je l'ai dit, je suis disponible pour des questions individuelles en fonction de vos besoins, par mail ou par téléphone. L'ordre du jour a déjà été approuvé. On est donc dans le point numéro 2. On peut donc passer à la suite. Avant qu'on procède à ces nominations du bureau, il y a quand même quelques explications pour les nouveaux. Par convention, il a été retenu entre les groupements qu'il y a un tournus et que dans ce tournus le début commence avec la Présidence du groupe qui a obtenu le plus de suffrages lors des dernières élections. La Présidence étant réglée, la première Vice-présidence revient au parti PS/Verts.

b) Election du premier Vice-président du Conseil général

Madame Antonia Bischof : le groupe PS/Verts propose la candidature de Monsieur Martial Farine.

Aucune autre proposition n'est faite.

Monsieur Martial Farine est également élu par acclamation.

c) Election du second Vice-président du Conseil général

Monsieur Yann Chappatte : le groupe PCSI est ravi de vous proposer une candidature féminine, on parlait qu'on n'en avait pas assez, on en aura une au bureau en la personne de Madame Carine Chappatte.

Il n'y a pas d'autre proposition.

Madame Carine Chappatte est élue par acclamation.

d) Election de deux scrutateurs

Monsieur Paul-Henri Jobin : le groupe Le Centre propose la candidature de Monsieur Alexandre Bossart.

Monsieur Julien Pesacane : le groupe UDC propose la candidature de Monsieur Philippe Oppliger.

Aucune autre proposition n'est faite.

Messieurs Alexandre Bossart et Philippe Oppliger sont élus par acclamation.

3. Elections des commissions permanentes :

- a) Commission financière (5 membres)
- b) Commission d'estimation (3 membres)
- c) Commission de l'école primaire (7 membres)
- d) Commission structure d'accueil de la petite enfance (5 membres)
- e) Commission des services communaux (7 membres)
- f) Commission du cimetière (3 membres)
- g) Commission de promotion économique (5 membres)
- h) Commission énergie et environnement (5 membres)
- i) Commission d'urbanisme (5 membres)

Monsieur le Président, Urs Moser : pour rappel, tout d'abord, on a un Règlement d'organisation qui définit un cadre, le nombre de commissions, leur donne des titres et définit un nombre de personnes qui font partie de ces commissions. Tout cela est réglé dans les articles 37 à 49 pour les commissions permanentes et il y a une disposition à l'article 50 pour d'éventuelles commissions spéciales, à savoir si un sujet qui doit être traité temporairement, autant le Conseil communal que le Conseil général peut charger une commission de s'occuper de ce thème et préparer des propositions. Pierre-Yves a déjà évoqué toutes sortes d'attentes et d'engagements vis-à-vis de vous, respectivement vos engagements vis-à-vis de la population qui nous a élus. Je ne vais donc pas m'étaler là-dessus. Pour les modalités, selon le Règlement du Conseil général, il y a des articles qui disent que pour des élections, il faut que ça soit à l'ordre du jour, c'est le cas, on est sauvés. Pour les élections, le mode de procéder est libre, donc on n'est pas obligés, à moins qu'il y ait une contreproposition, de distribuer des bulletins, faire des votes à bulletins secrets, c'est la majorité absolue. Le Président participe au vote. S'il y a plus de candidats, il faudra qu'on trouve une solution. Je vous propose pour simplifier et ne pas donner un aspect trop compliqué à ce point 3 de l'ordre du jour, qu'on nomme par commission exactement selon l'ordre du jour. Pour chaque commission, on va procéder à la récolte des propositions selon l'entente qui a été trouvée dans la réunion interpartis. Je vous propose aussi de faire des élections globales par commission pour autant qu'il n'y ait pas davantage de candidats que de membres à élire. Une fois nommée, les commissions se constitueront elles-mêmes et commenceront à travailler dès que possible. Dès la première séance, elles nommeront également un Président et quelqu'un qui tient le procès-verbal. Est-ce que cette façon de procéder vous convient ? Il n'y a pas d'objection. On compose les commissions en fonction du Règlement d'organisation en vigueur.

a) Commission financière

Monsieur le Président, Urs Moser : effectivement, il y aura 7 personnes dans cette commission puisqu'il y a le Conseiller communal en plus et la Caissière communale. On doit donc nommer 5 membres.

Monsieur Jean-Maurice Jobin : le groupe Liste libre propose la candidature de Monsieur Urs Moser.

Madame Antonia Bischof : le groupe PS/Verts propose la candidature de Monsieur Stéphane Gattoni.

Madame Jeanne Metthez : le groupe PCSI propose la candidature de Monsieur Yann Chappatte.

Madame Anne Zürcher : le groupe Le Centre propose la candidature de Monsieur Paul-Henri Jobin.

Monsieur Julien Pesacane : le groupe UDC propose la candidature de Monsieur Philippe Oppliger.

Il n'y a pas d'autre proposition.

Au vote, les personnes prénommées sont élues par acclamation.

b) Commission d'estimation

Monsieur Antoine Claude : le groupe Liste libre propose la candidature de Monsieur Jean-Maurice Jobin.

Madame Antonia Bischof : le groupe PS/Verts propose la candidature de Monsieur Edwin Bischof.

Monsieur Paul-Henri Jobin : le groupe Le Centre propose la candidature de Monsieur Germain Jobin.

Il n'y a pas d'autre proposition.

Au vote, les personnes prénommées sont élues par acclamation.

c) Commission de l'école primaire

Monsieur Jean-Maurice Jobin : le groupe Liste libre propose les candidatures de Mesdames Nathalie Bilat et Armelle Ollivier.

Madame Antonia Bischof : le groupe PS/Verts propose la candidature de Madame Laure Brossard.

Monsieur Yann Chappatte : le groupe PCSI propose la candidature de Madame Marlène Rüfenacht Herren.

Monsieur Paul-Henri Jobin : le groupe Le Centre propose la candidature de Madame Anne Zürcher.

Monsieur Julien Pesacane : le groupe UDC propose la candidature de Monsieur Philippe Oppliger.

Il n'y a pas d'autre proposition.

Au vote, les personnes prénommées sont élues par acclamation.

d) Commission structure d'accueil de la petite enfance

Monsieur Jean-Maurice Jobin : le groupe Liste libre propose la candidature de Monsieur Bernardino Riccio.

Madame Antonia Bischof : le groupe PS/Verts propose la candidature de Monsieur Michel Martin.

Monsieur Yann Chappatte : le groupe PCSI propose la candidature de Madame Carine Chappatte.

Monsieur Paul-Henri Jobin : le groupe Le Centre propose la candidature de Madame Audrey Lesquereux.

Il n'y a pas d'autre proposition.

Au vote, les personnes prénommées sont élues par acclamation.

e) Commission des services communaux

Monsieur Antoine Claude : le groupe Liste libre propose la candidature de Monsieur Jean-Maurice Jobin.

Madame Antonia Bischof : le groupe PS/Verts propose la candidature de Monsieur Martial Farine.

Monsieur Yann Chappatte : le groupe PCSI propose la candidature de Monsieur Pierre-Alain Frésard.

Monsieur Paul-Henri Jobin : le groupe Le Centre propose la candidature de Monsieur Christophe Baume.

Il n'y a pas d'autre proposition.

Au vote, les personnes prénommées sont élues par acclamation.

f) Commission du cimetière

Monsieur Jean-Maurice Jobin : le groupe Liste libre propose la candidature de Monsieur Pierre Henri Stauffer.

Madame Antonia Bischof : le groupe PS/Verts propose la candidature de Madame Murielle Jaquemet.

Il n'y a pas d'autre proposition.

Au vote, les personnes prénommées sont élues par acclamation.

g) Commission de promotion économique

Monsieur Jean-Maurice Jobin : le groupe Liste libre propose la candidature de Monsieur Jean-Jacques Diraison.

Madame Antonia Bischof : le groupe PS/Verts propose la candidature de Monsieur Stéphane Gattoni.

Monsieur Yann Chappatte : le groupe PCSI propose la candidature de Monsieur Nusret Berisha.

Monsieur Paul-Henri Jobin : le groupe Le Centre propose la candidature de Monsieur Frédéric Grass.

Il n'y a pas d'autre proposition.

Au vote, les personnes prénommées sont élues par acclamation.

h) Commission énergie et environnement

Monsieur Jean-Maurice Jobin : le groupe Liste libre propose la candidature de Monsieur Antoine Claude.

Madame Antonia Bischof : le groupe PS/Verts propose la candidature de Monsieur Pierre-Yves Dubois.

Monsieur Yann Chappatte : le groupe PCSI propose la candidature de Monsieur Paul Boillat.

Monsieur Paul-Henri Jobin : le groupe Le Centre propose la candidature de Monsieur Alexandre Bossart.

Il n'y a pas d'autre proposition.

Au vote, les personnes prénommées sont élues par acclamation.

i) Commission d'urbanisme

Monsieur Jean-Maurice Jobin : le groupe Liste libre propose la candidature de Monsieur Bernardino Riccio.

Madame Antonia Bischof : le groupe PS/Verts propose la candidature de Monsieur Matteo Bischof.

Monsieur Yann Chappatte : le groupe PCSI propose la candidature de Monsieur Bajram Berisha.

Monsieur Philippe Oppliger : le groupe UDC propose la candidature de Monsieur Sébastien Gremaud.

Il n'y a pas d'autre proposition.

Au vote, les personnes prénommées sont élues par acclamation.

4. Nominations :

a) des délégués à la Communauté scolaire Les Bois – Le Noirmont

b) des membres de la Commission de gestion de la communauté scolaire Les Bois – Le Noirmont

c) des délégués au Syndicat des écoles secondaires des Franches-Montagnes

a) Délégués à la Communauté scolaire Les Bois – Le Noirmont

Monsieur Jean-Maurice Jobin : le groupe Liste libre propose la candidature de Madame Dominique Cattin-Nissille.

Madame Antonia Bischof : le groupe PS/Verts propose la candidature de Monsieur Martial Farine.

Monsieur Yann Chappatte : le groupe PCSI propose la candidature de Madame Isabelle Greab.

Monsieur Julien Pesacane : le groupe UDC propose la candidature de Monsieur Gaëtan Cattin.

Monsieur le Président, Urs Moser : vous ne pouvez pas nommer un Conseiller communal.

Monsieur Julien Pesacane : le groupe UDC propose la candidature de Monsieur Philippe Oppliger.

Il n'y a pas d'autre proposition.

Au vote, les personnes prénommées sont élues par acclamation.

b) Membres de la Commission de gestion de la communauté scolaire Les Bois – Le Noirmont

Monsieur le Président, Urs Moser : là, il y a une personne qui siège d'office, c'est la Conseillère communale en charge du dicastère, Madame Rosetta Caruso.

Monsieur Paul-Henri Jobin : le groupe Le Centre propose la candidature de Madame Anne Zürcher.

Il n'y a pas d'autre proposition.

Au vote, la personne prénommée est élue par acclamation.

c) Délégués au Syndicat des écoles secondaires des Franches-Montagnes

Monsieur Pierre-Yves Dubois : le groupe PS/Verts propose la candidature de Madame Antonia Bischof.

Monsieur Yann Chappatte : le groupe PCSI propose la candidature de Madame Isabelle Greab.

Il n'y a pas d'autre proposition.

Au vote, les personnes prénommées sont élues par acclamation.

5. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 12 décembre 2022

Au vote, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Monsieur le Président, Urs Moser : pour les nouveaux, ce procès-verbal sera comme les autres aussi disponible sur le site internet de la Commune. Si vous vous intéressez à l'historique du Conseil général, vous pouvez aussi consulter toute la collection des procès-verbaux des dernières années.

6. Communications

Conseil communal

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : en un mois, il y a peu de communications à vous donner.

Centre de loisirs : une visite du Centre de loisirs est prévue le 11 mars 2023 de 9 heures à 12 heures pour tous les élus. Si cela vous intéresse, veuillez vous annoncer au bureau communal.

Litige : le litige liant notre ancien Secrétaire communal et un membre du Conseil général est clos. Le juge a classé l'affaire.

Apéritif : la troisième communication est la plus agréable puisqu'au terme de cette séance, dans le but de faire plus ample connaissance, un apéritif vous sera servi. Merci pour votre dévouement.

Conseil général

Monsieur le Président, Urs Moser : du côté de la Présidence du Conseil général, évidemment, puisque je suis entré en fonction ce soir, je n'ai pas de communication à faire.

7. Questions orales

Monsieur le Président, Urs Moser : comme cela a été dit, mais juste pour que les nouveaux soient aussi au clair, il y a cette modalité avec cette liste qu'il faut remplir en début de séance pour que lorsqu'on ouvre la séance tous ceux qui ont quelque chose à demander se soient inscrits. Il y a des règles : la durée de la question (ordre de grandeur, deux minutes), la durée de la réponse (quatre minutes), la quittance de la personne qui a posé la question (satisfait, partiellement satisfait, pas satisfait) et la dernière règle est qu'il n'y a pas de discussion ni après la question, ni après la réponse.

1) Monsieur Martial Farine : lors de la campagne pour l'élection à la Mairie, les candidats ont proposé des mesures et des actions en faveur de notre Commune. Ainsi, passé l'élection, nous devons passer aux actions et projets concrets. Le Conseil communal a-t-il l'intention de présenter au Conseil général et à la population un programme de législature qui détaillerait les projets à réaliser dans les cinq prochaines années ? Je souhaiterais que le Conseil communal nous informe sur ses intentions en matière d'extension et de développement du village avec pour corollaire l'augmentation de population, des infrastructures à construire, des défis environnementaux et énergétiques, des grands travaux qu'il souhaite entreprendre et des projections financières et économiques à l'échelle de notre Commune. Merci pour votre réponse.

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : on n'a pas encore eu le temps de faire le tour de tous les projets qui viennent d'être énumérés. Le programme de législature minimum est le suivant : suivre les affaires courantes comme il convient de le faire, réaliser le PAL, le faire adopter et si cela est OK, acheter les terrains concernés. Il y a aussi la réalisation d'une chaufferie à combustible bois où le financement est déjà assuré par des fonds privés. A voir si la Commune sera partenaire ou pas. Il y aura aussi la zone industrielle du Noirmont à financer, selon la marche à suivre du Syndicat des communes. Il y a aussi l'économie d'énergie à réaliser, notamment en isolant nos bâtiments communaux.

Monsieur Martial Farine : je suis satisfait.

Monsieur le Président, Urs Moser : pour que vous compreniez aussi les règles, normalement il n'y a pas deux interventions suivies du même intervenant. Ce soir, puisqu'il n'y en a pas d'autre, je repasse la parole à Monsieur Farine.

2) Monsieur Martial Farine : lors de notre séance du 1^{er} juillet 2019, j'avais posé une question sur le règlement sur les constructions et plus particulièrement sur les aménagements extérieurs, plus particulièrement les jardins particuliers. Le 16 décembre dernier, le Conseil fédéral présentait un rapport sur l'empierrement des jardins particuliers ou leur artificialisation qui posent de véritables problèmes en matière d'îlots de chaleur, de perte de biodiversité, de pollution des sols, etc. Le rapport recommande d'introduire des dispositions dans les règlements d'affectation et de construction et de sensibiliser les autorités et la population à l'aménagement naturel des zones bâties. Mes questions : le Conseil communal a-t-il pris connaissance de ce rapport ? Et a-t-il l'intention de prendre des mesures ? À tout le moins, les directives pour le futur nouveau quartier seront-elles adaptées afin de minimiser les effets mentionnés dans le rapport du Conseil fédéral ? La plupart des citoyens sont conscients de la crise actuelle de la biodiversité, mais il semble qu'il y a loin de la coupe aux lèvres et que les actions ne sont pas toujours en adéquation avec les aménagements réalisés.

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : nous appliquons déjà les mesures de biodiversité, par exemple pour certains talus non fauchés. La SED travaille dans ce sens comme certains

propriétaires également où la biodiversité est devenue forêt vierge, ce qui pose problème pour le déneigement, car les arbres chargés se penchent côté circulation et, de ce fait, nous obligent malheureusement à intervenir. Je pense qu'aux Bois, nous n'avons pas encore trop de problèmes côté biodiversité. Nous ne sommes pas encore une ville, mais nous pouvons également être attentifs à préserver notre situation actuelle. Nous avons déjà inscrit notre personnel à des cours sur les jardins publics.

Monsieur Martial Farine : je suis partiellement satisfait.

Monsieur le Président, Urs Moser : je clos cette séance avec un son de cloche en vous invitant à suivre la proposition que le Maire a présentée juste avant afin que nous fassions tous un peu connaissance. Profitez de voir à qui vous avez à faire. Merci beaucoup.

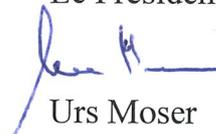
La séance est levée à 20 h 50.

Au nom du Conseil général

Les Bois

Le Président:

La Secrétaire :


Urs Moser


Marlyse Jobin